



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## violences à l'école

Question au Gouvernement n° 1325

### Texte de la question

#### VIOLENCES À L'ÉCOLE

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Gosselin, pour le groupe Les Républicains.

**M. Philippe Gosselin.** Le conseil des ministres qui s'est tenu ce matin aurait dû aborder le plan « Violence dans les écoles », mais il n'en fut rien. Des mesures concrètes devaient être annoncées, mais il n'en fut rien. On avait vu, ici même, la semaine dernière, le ministre de l'éducation nationale s'emporter, la voix cassée, les mains tremblantes et, pour tout dire mal à l'aise. Mais rien ce matin.

Ces mesures étaient la conséquence d'une vidéo choquante qui a circulé il y a plus de dix jours sur les réseaux sociaux.

**M. Éric Straumann.** Il faut interdire les téléphones !

**M. Philippe Gosselin.** Le Président de la République lui-même avait exigé des mesures, mais il n'y pas d'accord au sein du Gouvernement. La garde des sceaux nous dit en effet que l'école ne doit pas être une maison de redressement. Très bien. Le ministre de l'éducation nous dit qu'il s'agit d'une fausse solution. Très bien. Le ministre de l'intérieur nous dit qu'il faut des policiers : entre celui qui dit oui et celui qui dit non, il faudrait savoir ! Les Français voudraient savoir.

Résultat : aucune annonce aujourd'hui. Toujours rien. C'est une forme d'impuissance qui s'affiche, une fois de plus, au grand jour et marque, d'une certaine façon, l'incapacité du Gouvernement à prendre ses responsabilités.

**M. Michel Herbillon.** Incapacité d'agir !

**M. Philippe Gosselin.** Je pourrais critiquer ce cafouillage, cette volonté de sur-réagir aux réseaux sociaux sans accorder vos violons à l'avance, mais je ne le ferai pas, car je préfère évoquer la situation des jeunes de France. Oui, notre jeunesse française va mal. Elle n'est aujourd'hui pas assez prise en compte.

Il est évident que l'école doit rester le lieu de la transmission des savoirs et des attitudes. Or, des enseignants ont peur, des bandes rivales se mesurent au sein des établissements et des quartiers et, pire encore, s'entre-tuent. Ciment de la République, l'école, mais aussi l'autorité, sont aujourd'hui bafouées.

Monsieur le Premier ministre, quand comptez-vous prendre vraiment à bras-le-corps ces problèmes de la jeunesse de France. Plutôt qu'un #pasdevague, nous préfererions un #planjeunesse ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

**M. Erwan Balanant.** Que vous n'avez pas lancé !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

**M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.** Monsieur le député, la semaine dernière, il ne s'agissait que de couvrir le son de votre voix. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LR.*) Je suis donc heureux de voir que vous souhaitez aujourd'hui, avec calme, que je réponde à cette question, et je vais le faire.

**M. Michel Herbillon.** Vous êtes très mal à l'aise !

**M. Jean-Michel Blanquer, ministre.** D'abord, la question de la violence dans les écoles n'est pas nouvelle. Nous n'avons d'ailleurs pas attendu les événements de Créteil pour agir en la matière. Voilà dix-sept mois que nous y travaillons – c'était avec Gérard Collomb, c'est maintenant avec Christophe Castaner,...

**Un député du groupe LR.** Christophe Collomb !

**M. Jean-Michel Blanquer, ministre.** ...et c'est ce qui nous a permis d'avancer sur plusieurs points, que j'aborderai prochainement en détail.

Pour ce qui est des mesures que nous allons prendre, je souligne d'abord que nous ne sommes pas restés sans rien dire depuis que cet événement s'est produit, mais aussi que, contrairement à ce que vous dites, nous n'avons pas sur-réagi. Nous avons dit plusieurs choses et sommes, avec le ministre de l'intérieur et le ministre de la justice, pleinement en accord. Nous le faisons toutefois avec méthode, distinguant ce qui se passe dans la classe, dans l'établissement et aux abords de l'établissement.

Pour ce qui se passe dans la classe, nous sommes très clairs depuis le début, et ce que nous avons fait à Créteil en est l'illustration. Ce qui compte, c'est de restaurer l'autorité du professeur. La première des mesures, la plus importante, celle qui sous-tend le mouvement #pasdevague – j'ai clairement répondu sur ce point et j'en parlerai demain à tous les recteurs de France pour qu'elle s'applique dès lundi prochain – est que tout fait doit être signalé et que le fait signalé doit être suivi d'une sanction proportionnée. Ainsi, nous rétablissons l'autorité du professeur et la parole de l'adulte, du professeur, est considérée comme la parole qui compte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM. – M. Jean-Louis Boulanges applaudit.*)

**M. Michel Herbillon.** C'est nouveau !

**M. Jean-Michel Blanquer, ministre.** C'est le premier point, et le point fondamental. Aucune poussière ne sera mise sous le tapis, et c'est peut-être là que se trouve la grande innovation. C'est ce que nous faisons depuis dix-sept mois.

Deuxièmement, à l'échelle des établissements, nous allons renforcer l'appui apporté à ces derniers. J'aurai l'occasion de le détailler demain aux recteurs.

Pour ce qui est, enfin, des mesures relatives à la coopération avec la police, la justice et les affaires sociales, notamment pour créer des établissements dédiés, ces enjeux et ceux de l'implication des familles nécessitent en effet du temps. Nous ne faisons pas les choses avec précipitation. Nous travaillons, et ce deuxième temps de solutions sera affirmé dès le mois prochain. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Gosselin](#)

**Circonscription :** Manche (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 1325

**Rubrique** : Enseignement

**Ministère interrogé** : Éducation nationale et jeunesse

**Ministère attributaire** : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [31 octobre 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [31 octobre 2018](#)